



ANNEXE 9

RAPPORT

Formation des Producteurs Membres de l'Association des Unions Maraichères des Niayes (AUMN) sur les Bonnes Pratiques Agricoles du Chou, les Mesures SPS et l'Assurance Qualité

Dakar, décembre 2012

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les participants aux différentes sessions de formation sur « les Bonnes Pratiques Agricoles du Chou, les Mesures SPS et l'Assurance Qualité». Nous remercions particulièrement :

- *Monsieur Masséye NDiongue, Président de l'AUMN qui a rehaussé de sa présence l'ouverture des sessions ;*
- *Monsieur Simon Lavoie, le représentant de l'Agence Canadienne de Développement Internationale (ACDI) et Messieurs Mamadou Diarra Ndiaye et Abdoulaye Camara respectivement Coordonnateur National et Coordonnateur Technique du projet « **Projet d'Appui à la Production Durable et Compétitive du Chou dans la Zone des Niayes au Sénégal** » qui ont pris toutes les dispositions utiles pour la réussite des différentes sessions et pour avoir pris part à toutes les séances de formation.*

Sigles et Abréviations

AUMN	: Association des Unions Maraichères des Niayes
ACDI	: Agence Canadienne de Développement International
BEAML	: Bureau Etudes et Adaptation des Méthodes de Lutte
BPA	: Bonnes Pratiques Agricoles
BQ	: Bureau Qualité
DLQ	: Division Législation et Quarantaine
DPV	: Direction de la Protection des Végétaux
EPI	: Equipement Individuel de Protection
LMR	: Limite Maximale de Résidu
SPS	: Sanitaire et Phytosanitaire

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
Sigles et Abréviations	3
1. Introduction	5
2. Contexte	5
3. Objectifs	5
4. Activités	6
4.1. Les participants	6
4.2. Le Calendrier	6
4.3. L' Animation des ateliers	7
5. Conclusions et recommandations	8
Annexe 1 : Les thématiques des formations	10
Annexe 2 : Cahier des charges de l'AUMN	11
Annexe 3 : Programme détaillé des formations	14
Annexe 4 : Listes de présence aux trois sessions de formation	16

1. Introduction

Dans le cadre du **Projet d'Appui à la Production Durable et Compétitive du Chou dans la Zone des Niayes au Sénégal** de l'Association des Unions Maraichères des Niayes (AUMN), une série de trois sessions de formation sur « les Bonnes Pratiques Agricoles du Chou, les Mesures SPS et l'Assurance Qualité » a été organisée du 24 au 29 décembre 2012 au siège dudit projet sis à Thiès. L'objectif visé est de renforcer la capacité de 100 producteurs sélectionnés parmi ces membres provenant des zones de Sangalkam, Notto, Mboro, Potou et Rao, pour les accompagner à produire des choux de qualité, répondant aux normes du Codex Alimentarius.

2. Contexte

La filière chou n'est pas organisée et peu de statistiques sont disponibles. Cependant, les tendances de production et de consommation sont en constante hausse malgré de fortes attaques principalement causées par la teigne du chou (*Plutella xylostella*), le borer (*Hellula undalis*) et le puceron cendré (*Brevicoryne brassicae*). Cette absence d'organisation et d'information sur la filière se traduit par une mauvaise utilisation des produits phytosanitaires avec toutes ses conséquences sur la santé des consommateurs et sur l'environnement.

Pour limiter les résidus de pesticides, l'AUMN vise à travers ce projet, à produire des choux de qualité qui répondent aux normes internationales édictées par le Codex Alimentarius en vue de gagner de nouvelles parts de marchés nationales et sous-régionales.

Le projet se focalise sur la zone des Niayes et accompagnera les producteurs maraichers sélectionnés pour mettre fin aux mauvaises pratiques à savoir :

- ✚ Application de produits phytosanitaires sans port d'Équipement de Protection Individuelle (EPI);
- ✚ Non respect des doses, des délais de réentrée, de rémanence et des LMR;
- ✚ Utilisation de pesticides non homologués et des pesticides destinés aux grandes cultures ;
- ✚ Reconditionnement de pesticides et mélanges de différentes formulations de matières actives.

Pour mieux accroître la compétitivité à l'export du chou des Niayes, cette série de sessions de formation s'inscrit dans la dynamique de renforcer les capacités des producteurs membres de l'AUMN.

3. Objectifs

- ✚ Tenir trois (3) sessions de formation de deux jours chacune, dont un (1) jour sur les bonnes pratiques agricoles et un (1) jour sur les normes Sanitaire et Phytosanitaire (SPS) ;

- ✚ L'élaboration d'un manuel sur les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) du chou ;
- ✚ L'élaboration d'une fiche technique de la culture du chou.

A l'issue de ces formations il est attendu des producteurs de chou membres de l'AUMN:

- ✚ Une meilleure maîtrise des techniques de culture, d'entretien et de protection des périmètres (fumure, fertilisation, irrigation, taille, nettoyage, traitement phytosanitaire, lutte intégrée, lutte culturale, biopesticide etc.);
- ✚ Une maîtrise des techniques de prévention et de lutte contre les principaux ravageurs du chou ;
- ✚ Une maîtrise des calculs de doses de pesticides à utiliser, du calibrage des appareils et des techniques de traitement.

4. Activités

Les sessions de formation sur « les BPA et les normes SPS » ont eu lieu au siège de l'AUMN à Thiès. Elles ont été préparées et réalisées par les formateurs de la DPV sur demande du Coordinateur National du projet. Ils ont proposé des thématiques sur la base desquels les sessions devraient être conduites (annexe 1).

A partir de ces thématiques et du cahier des charges proposées par le Coordonnateur (annexe 2), les formateurs ont élaboré un programme détaillé (annexe 3). Plusieurs séances de travail ont été tenues entre les formateurs de la DPV afin de réunir le matériel, les supports pédagogiques et de préparer les présentations power point à projeter.

4.1. Les participants

Ils étaient au nombre de cent (100) producteurs dont 15 femmes répartis en trois groupes. Dans chacun des deux premiers groupes 33 producteurs ont été programmés et 34 dans le troisième. Le niveau participation obtenu à la suite des formations se présente ainsi qu'il suit:

- Groupe 1 : vingt huit (28) dont quatre (4) femmes
- Groupe 2 : trente trois (32) dont sept (11) femmes
- Groupe 3 : vingt sept (27) dont quatre (5) femmes
- Nombre de producteurs maraichers n'ayant pas assistés aux formations : douze (12)

Voir la liste des participants en annexe 4

4.2. Le Calendrier

- Groupe 1 : du 24 au 25 décembre 2012;
- Groupe 2 : du 26 au 27 décembre 2012;
- Groupe 3: du 28 au 29 décembre 2012.

4.3. L'Animation des ateliers

La première session a été ouverte par Messieurs Mamadou Diarra Ndiaye et Abdoulaye Camara, respectivement Coordonnateur National et Coordonnateur Technique du projet. Après leurs remerciements adressés à la Coopération Canadienne (ACDI), au Ministère de l'Agriculture et aux formateurs de la DPV pour leur collaboration, ils ont insisté sur l'importance de la formation dont le principal but est de hisser la production de chou à niveau de qualité et de compétitivité jamais égalé.

Les séances ont été co-animées par Abdoulaye Ndiaye, Chef de la Division Législation et Quarantaine (DLQ), Samba Diao Ba, Chef du Bureau Qualité (BQ) et Elhadji Omar Dieng, Chef du Bureau des Etudes et Adaptation des Méthodes de Lutte (BEAML) à la DPV.

Chaque session a été introduite par Monsieur Abdoulaye Ndiaye qui a procédé à la présentation des thèmes, des Objectifs, des Méthodologies d'approche, du timing du programme et l'importance de l'utilisation des BPA et des normes SPS en vue d'améliorer la production de chou aussi bien en quantité, en qualité et par rapport aux exportations. Les attentes formulées par les participants ont été collectées afin de réajuster le contenu de certaines présentations. Ces attentes ont été les suivantes :

1. Savoir comment traiter le chou pour limiter les résidus ;
2. Connaître les pesticides les plus efficaces contre la teigne du chou ;
3. Savoir comment procéder pour exporter les choux en Europe ;
4. Savoir comment faire pour produire des choux qui se conservent longtemps ;
5. Savoir comment reconnaître un bon pesticide ;
6. Savoir la dose normale de pesticide à utiliser au cours du traitement ;
7. Savoir les périodes à effectuer les traitements ;
8. Savoir comment détruire les emballages de pesticides après usage ;
9. Savoir comment reconnaître un traitement efficace ;
10. Savoir comment reconnaître un pesticide périmé ;
11. Savoir le nombre de traitement à effectuer au cours du cycle du chou ;
12. Savoir comment gérer les restes de pesticide à la fin du traitement.

Les thèmes développés par les formateurs au cours des exposés ont été les suivants :

A) Bonnes pratiques Agricoles (BPA) du chou

- A la Pépinière : Choix de la variété, Choix des semences, Préparation du sol, Apports en fumure, Protection phytosanitaire des pépinières ;

- Au périmètre (après repiquage) : irrigation, fertilisation, désherbage, démarche à suivre pour une protection phytosanitaire raisonnée, Identification des périodes à risque en fonction du stade phénologique, principaux ravageurs, réalisation des traitements (appareils, calibrage, périodes de traitement, calcul des doses), pesticides homologués en maraichage, stockage des pesticides, récolte et transport.
- Description, identification et compréhension de la biologie et l'écologiques des trois ravageurs d'importance économique rencontrées sur le chou dans la zone des Niayes : *Plytella xylostella*, *Hellula undalis*, *Brevicoryne Brassicae*;

B) Maitrise de la Qualité Sanitaire et Phytosanitaire du chou

- Définitions des concepts : Sécurité, Salubrité et Hygiène des aliments, Codex alimentarius et Règlement CE N°178 / 2002.
- Moyens d'incitation à la qualité: rôles du secteur public et des institutions (nationales et internationales)
- Pesticides Périmés: Définition, causes d'accumulation, problématique et danger, Nettoyage, Élimination et Prévention.

C) Assurance Qualité

- Les bases de la qualité : Concepts et principes, Démarche qualité
- Le Cadre juridique et normatif : Référentiels juridiques, Référentiels normatifs
- L'Assurance qualité : Procédures d'enregistrement des opérateurs, Procédures de catégorisation des opérateurs et Procédures de programmation des inspections
- Norme de référence au moment de l'exportation du chou sénégalais au sein des états de l'Union Européenne :objet de la norme, objectif de la norme, dispositif concernant la qualité, calibre, classification, tolérances.

Au cours des discussions, les participants ont apprécié le contenu et le déroulement des différentes sessions en ces termes :

- La formation est une excellente chose et les sujets abordés ont été intéressants ;
- La session a été bien organisée et les thèmes sont actuels ;
- Dans l'ensemble, la formation a répondu à nos attentes ;
- La formation a permis d'avoir des outils nécessaires pour améliorer la productivité et assurer une production de chou de qualité.
- La formation a été intéressante et adapté aux petits producteurs.

5. Conclusions et recommandations

Ces trois sessions de renforcement de capacité sur « les bonnes pratiques agricoles et les

normes SPS » destinées aux producteurs de chou membres de l'AUMN ont pu être conduits selon le programme préétabli. A l'issue des formations, nous avons constaté que certains de participants ont reçu des formations dans le passé. Cependant, ces formations n'ont pas apporté des changements radicaux du point de vue de la conduite des cultures, ce qui nous pousse à faire les recommandations qui suivent:

1. Assurer un suivi des formations en vue de fournir aux producteurs une assistance directe sur le terrain, de vérifier le niveau de conformité des périmètres aux BPA;
2. S'assurer également de la démultiplication et de l'application des techniques apprises;
3. Réaliser des supports de sensibilisation et de communication sur le danger des pesticides;
4. Proposer aux Sociétés de formulation de pesticides de traduire les étiquettes dans les langues locales des zones maraichères, notamment en wolof et en pular;
5. Augmenter la durée des sessions à un minimum de trois jours (au lieu de deux) pour dérouler de manière plus détaillée l'ensemble des thèmes ciblés et de pouvoir consacrer suffisamment de temps aux exercices pratiques;
6. Réaliser des infrastructures de conditionnement et de stockage notamment dans la zone de Mboro où il en manque, pour améliorer la qualité du chou produits dans cette zone

Annexe 1 : Les thématiques des formations

Module 1 : Les procédures d'assurance qualité (théorie)

Module 2 : Les mesures SPS (Aspects règlementaires, sanitaires et phytosanitaires) (théorie)

Module 3 : Les bonnes pratiques agricoles et phytosanitaires de la culture du choix (théorie et pratique)

Annexe 2 : Cahier des charges de l'AUMN

TDR DE LA FORMATION DES CULTIVATEURS SUR LA PROTECTION DES VEGETAUX ET BONNES PRATIQUES AGRICOLES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En 2008-2009, le Fond d'Appui aux Niayes (FAN) de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) a financé une Étude des impacts des pesticides sur les ressources et la santé humaine. Cette étude a fait ressortir chez les cultivateurs membres de l'Association des Unions Maraîchères des Niayes (AUMN) un besoin évident d'informations supplémentaires concernant les normes sanitaires et phytosanitaires.

Eu égard à l'acuité des dégâts des ravageurs du chou (Borer et teigne du chou), et parce que la demande des consommateurs pour ce produit est croissante, tant au Sénégal que dans la Sous-région, ce besoin d'information s'est révélé très important sur ladite culture.

Ainsi, avec le soutien du FANDC, les cultivateurs de l'AUMN ont choisi d'initier un projet d'appui à la production durable et compétitive du chou au Sénégal.

Pour remporter le combat contre la teigne du chou et le Borer, relancer la production et gagner de nouvelles parts de marchés, l'AUMN a décidé d'initier également la formalisation de la filière du chou au Sénégal.

Ces idées ont fait l'objet d'une prospection et une concertation avec les producteurs membres de l'AUMN depuis octobre 2009 et, au finish, se sont concrétisés en un projet dont les objectifs sont les suivants :

- Combattre la pauvreté en milieu rural et freiner l'exode rural;
- Réduire les effets négatifs de certaines pratiques agricoles sur l'environnement;
- Améliorer la qualité des choux du Sénégal pour la santé des consommateurs; et,
- Améliorer l'accès du chou du Sénégal aux marchés de la Sous-région.

Le document dudit projet a été soumis aux bailleurs de fonds partenaires de ladite organisation paysanne, qui, eu égard à sa pertinence de celui-ci, ont consenti à lui accordé un financement.

Pour atteindre les objectifs mentionnés supra, entre autres actions, le renforcement des capacités joue un rôle essentiel. Ainsi, plusieurs formations seront menées, parmi lesquelles celle des producteurs sur la protection du chou et les bonnes pratiques agricoles.

2. OBJECTIFS :

- Permettre aux producteurs de maîtriser les BPA en matière de production du chou,
- Outiller les producteurs sélectionnés, afin qu'ils soient à même de reconnaître les attaques parasitaires du chou,
- Permettre aux producteurs d'utiliser les produits phytosanitaires dans des conditions permettant l'efficacité contre les ennemis du chou, la sécurité pour eux, leurs familles et les consommateurs, avec des effets minimes pour l'environnement,
- Amener les producteurs à maîtriser et appliquer la démarche GIPD ;
- Arriver à une production de chou conforme aux normes LMR (limite maximale de résidus) du CODEX ;

3. RESULTATS ATTENDUS :

- Les producteurs maîtrisent et s'approprient les BPA ;
- Les producteurs savent reconnaître les attaques parasitaires et les ennemis du chou;
- Les producteurs sont aptes à utiliser les pesticides de façon adéquate et sécurisée;
- Les producteurs maîtrisent la démarche GIPD et sont à même de l'appliquer ;
- Les producteurs sont capables de produire un chou conforme aux normes LMR du CODEX ;

4. PERIODE D'EXECUTION DE LA FORMATION :

Cette formation est prévue pour le quatrième trimestre (décembre 2012)

5. PROFIL DU/DES FORMATEURS

L'expert sénior chargé de la présente formation doit répondre au profil suivant

- Au moins un niveau bac+5 en agronomie avec spécialisation en horticulture, protection des végétaux ou tout autre domaine pertinent en la matière ;
- Une expérience d'au moins cinq (05) ans en horticulture et en formation des producteurs ;
- Une bonne connaissance des enjeux de l'horticulture et de la zone des Niayes.

6. MANDAT DE(S) EXPERTS

L'expert chargé de l'exécution de la formation devra

- Proposer une méthodologie, un module et un planning de formation de 3 groupes de 33 producteurs à présenter à l'administration de l'AUMN et à la coordination du projet chou pour validation ;
- Exécuter la formation dans ses aspects théoriques et pratiques ;
- Elaborer un manuel de formation à l'intention de l'AUMN ;

- Elaborer des fiches techniques simplifiées sur la reconnaissance des attaques parasitaires du chou, l'utilisation rationnelle des pesticides et la démarche GIPD à l'intention des producteurs ;
- A l'issue de la formation, présenter un rapport de l'administration de l'AUMN et à la coordination du projet chou pour validation.

7. EXTRANTS

- Fiches techniques simplifiées ;
- Manuel de formation (ou manuel de bonnes pratiques agricoles) ;
- Rapport de formation.

Annexe 3 : Programme détaillé des formations

<i>Jour 1 -</i>		Intervenants
DEMARRAGE DES ACTIVITES		
08h30 - 08h45	Accueil des participants	Représentants AUMN et ACDI
08h45 - 09h00	<u>Objectifs</u> et organisation de l'Atelier	A. NDIAYE (DPV)
09h00 - 09h30	<u>Présentation des participants</u> (qualifications, activités, responsabilités, expériences professionnelles)	A. NDIAYE, Représentants AUMN
<i>09h30 - 10h00 Pause café</i>		
10h00 - 10h30	<u>Introduction</u> : Importance économique et nutritionnelle du chou, botanique, cycle phénologique, variétés. Importance économique des BPA et importance pour la santé des consommateurs.	A. NDIAYE (DPV)
MODULE 1 : Les bonnes pratiques agricoles et phytosanitaires du choix		
10h30 - 12h00	<u>La Pépinière</u> : Les périodes de culture, Choix et préparation du sol, Choix de la semence, Le semis, La protection phytosanitaire des pépinières.	E. O. DIENG
11h00 - 12h00	<u>Installation et suivi de la culture</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Les exigences : besoins hydriques, apports en fumures ; - Préparation du sol avant repiquage- aménagement du sol, réseau de brise-vent, densité de plantation, préparation du sol (culture mécanisée, culture non mécanisée); - Le repiquage; - L'entretien de la parcelle : désherbage, nettoyage etc. 	E. O. DIENG
12h00 - 13h00	La protection phytosanitaire : <ul style="list-style-type: none"> - La démarche à suivre pour une protection phytosanitaire raisonnée - Identification des périodes à risque en fonction du stade phénologique - différentes maladies et insectes - réalisation des traitements (calcul des doses) 	E. O. DIENG

13h00 - 13h30	<u>Bonnes pratiques diverses</u> : - Récolte et Transport - Bâtiments de stockage des fertilisants, pesticides, cageot et tout autre matériel et équipement conforme - Installation des toilettes et lavabos avec l'eau courante pour les employés au champ - Enregistrement et archivage des documents (Semences, Pépinière, Toutes autres activités du périmètre maraicher)	E. O. DIENG
<i>13h30-14h30 Pause déjeuner</i>		
14h30 - 15h30	Plénière	E. O. DIENG
<i>15h30-16h00 Pause café</i>		
16h00 - 17h00	<u>Plénière</u>	E. O. DIENG
<i>Jour 2 -</i>		Intervenants
MODULE 2 : Les procédures d'assurance qualité		
09h00 - 10h30	Les procédures d'assurance qualité	D. BA
<i>10h30-11h00 Pause café</i>		
MODULE 3 : Les mesures SPS (Aspects règlementaires, sanitaires et phytosanitaires)		
11h00 - 13h00	Les mesures SPS (Aspects règlementaires, sanitaires et phytosanitaires) (théorie)	D.BA
<i>13h00-14h00 Pause déjeuner</i>		
14h00 - 15h00	Plénière	A.NDIA YE E.O.DIENG
<i>15h00 - 15h30 Pause café</i>		
15h30 - 17h00	Plénière	D.BA E.O.DIENG

Annexe 4 : Listes de présence aux trois sessions de formation

Groupe 1

	Prénoms Noms	Unions	Sexe
1	Kiné Ndoye	UF/BAYAKH	F
2	Yama Fall	UF/BAYAKH	F
3	Ndéye Sall	UF/BAYAKH	F
4	Arame Ndiaye	UGPM	F
5	Mamadou Guèye	UGPM	M
6	Modou Séye Diop	UGPM	M
7	Andoye Diéne	UNPM	M
8	Cheikh Ndoye	UAP/KM	M
9	Mamadou Lamine Guéye	UAP/KM	M
10	Souléyman Sy	UAP/KM	M
11	Talla Ndiaye	UAP/KM	M
12	Moustapha Sarr	UNPM	M
13	Mansour Sarr	UNPM	M
14	Médoune Lo	UNPM	M
15	Maniang Thioune	UGPM	M
16	Mor Anta Ndiaye	UGPM	M
17	Malick Sow	UGPM	M
18	Meissa Ndoye	AUMN	M
19	Babacar Mbengue	GOROM I	M
20	Souléyman Diallo	GOROM I	M
21	Mor Dieng	UGPM	M
22	Modou Ndiaye	UGPM	M

23	Modou Dia	UGPM	M
24	Matar Séne	UAP/KM	M
25	Moussa Ndiaye	UAP/KM	M
26	Issa Ka	UAP/KM	M
27	Cheikh Séne	UAP/KM	M
28	Abdou Karim Ndiaye	UAP/KM	M

Groupe 2

N°	Prénoms Noms	Unions	Sexe
1	Mbaye Faye	UGPM	M
2	Sény Dieng	UGPM	M
3	NDjiné Dia	UGPM	M
4	Modou Guéye	UF/MBORO	M
5	Abdoulaye Baal	FUGIEH	M
6	Mbaye Ndiaye	NOTTO	M
7	Ousmane Yacine Sow	UF/MBORO	M
8	Bineta Ndiaye	UF/MBORO	F
9	Fama Diop	FENAGH	F
10	Fatou Dia Lo	UF/MBORO	F
11	Ndéye Fatou Ndao	UF/MBORO	F
12	Ousséynou Ndiaye	UGPN	M
13	Séynabou Diagne	DIENDER	F
14	Cheikh Dione	CVD	M
15	Modou Ndir Diouf	DIENDER	M
16	Pape Thiaw Gaye	DIENDER	M

17	Khaly Ndoye	DIENDER	M
18	Singar Diop	DIENDER	M
19	Cheikh Tidiane Dieng	DIENDER	M
20	Meissa Mar	UGPN	M
21	Mbéne Diop	UF/NOTTO	F
22	Mame Saye Sarr	UF/BAYAKH	F
23	Seynabou Diagne	FAP/DIENDER	F
24	Cheikh Dione	CUD/KAYAR	M
25	Bouso Khoulé	UF/NOTTO	F
26	Ngoné Diop	UF/NOTTO	F
27	Ibrahima Ndiaye	NOTTO	M
28	Demba Ba	NOTTO	M
29	Sérigne Dogal Sy	NOTTO	M
30	Meissa Ndiaye	NOTTO	M
31	Magatte Diop	UGPN	F
32	Mandiaye Ndiaye	UF/NOTTO	M

Groupe 3

	Prénoms Noms	Unions	Sexe
	Ibrahima Gningue	FNGIEH	M
	Mame Moussa Diop	UGPAS	M
	Codou Diop	UGPL	F
	Assane Sow	AMFB	M
	Cheikh Tidiane Samb	AMFB	M
	Mansour Béye	APMFB	M

	Moussa Kholle	APMFB	M
	Baka Guéye	UGPAR	M
	Ousséynou Gaye	UGPAR	M
	Mamadou Guéye	UGPAR	M
	Maimouna Diéye	UGPAR	F
	Demba Diagne	UGPAR	M
	Kane Sall	FNGIEH	M
	Bassirou Touré	UFSAG	M
	Souaibou Ka	UGPAR	M
	Souhibou Ka	UFSAG	M
	Mawa Ka	UFSAG	F
	Oumar Ba	UGPAS	M
	Aladji Indé Dia	UFUM	M
	Ndiouga Ka	UGPL	M
	Fatou Dia	UGPAS	F
	Mbaye Béye	UFUM	M
	Moubou Dieng	UFUM	M
	Pathé Ndiaye	UFPL	M
	Cheikh Badioule	UFUM	M
	Djiby Ba	UGPL	M
	Fatou Diallo	UFUM	F